

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

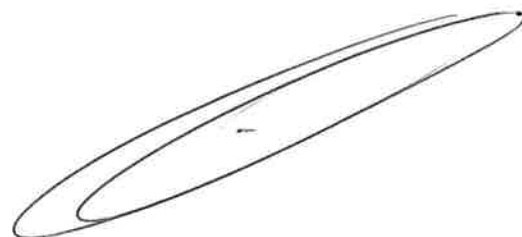
Numéro de gestion : 2011 B 02410 Numéro SIREN : 531 880 938 Nom ou dénomination : ANA

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000907

ANA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 60 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 21 RUE FRANÇOIS GARCIN
531 880 938 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2020

Pour copie certifiée conforme
Fabrice GARÇON
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name and title.

Désignation de l'entreprise SARL ANA		21 Rue François Garcin		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		69003 LYON				
SIRET		5 3 1 8 8 0 9 3 8 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
				12		
				Exercice N clos le		
				31032020		
				Exercice N-1 clos le		
				31032019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014	5 000	016	5 000	
	Immobilisations corporelles*	028	24 523	030	11 504	
	Immobilisations financières* (1)	040	526 530	042	20 000	
	Total I (5)	044	556 053	048	36 504	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	19 142	070	19 142
			072	71 338	074	71 338
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	27 754	086	27 754	
	Charges constatées d'avance *	092	287	094	287	
	Total II	096	118 522	098	118 522	
	Total général (I + II)	110	674 575	112	36 504	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	60 000		60 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	6 000		6 000	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	312 995		283 399	
	Report à nouveau	134	64 912		28 156	
	Résultat de l'exercice	136	156 995		82 596	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	600 902		460 151	
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 137		56 844	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 887		10 227	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	25 145		43 752	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	37 169		110 822		
Total général (I + II + III)	180	638 071		570 973		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	30	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ANA		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032020		Exercice N-1 clos le 31032019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	279 226	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	279 227	232	280 774	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 15 327 - immobilier :)	242	64 541	242	50 312	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	810	244	20 935	
	Rémunérations du personnel *	250	177 480	250	156 747	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	50 753	252	37 168	
	Dotations aux amortissements *	254	2 218	254	1 611	
	Dotations aux provisions	256		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262	2	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	315 928	264	259 724
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(36 702)	270	21 050	
PRODUITS CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	145 000	280	99 000	
	Produits exceptionnels (IV)	290	60 000	290		
	Charges financières (V)	294	194	294	21 103	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	348	300	8 955	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	2 154	306	15 114	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	156 995	310	82 596
B - RESULTAT FISCAL		312	156 995	312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	12 525	318		
	Provisions non déductibles *	322		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4 183	324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	40 657	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997	
	Déductions		997		997	
Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992	
ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993	
Divers * { Créance due au report en arrière du déficit } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) }	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	655	Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		352	14 360	352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		356		
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		370	14 360	370		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ANNEXE

31/03/2020

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **638 071** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **484 227** euros et un total **charges** de **327 232** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **156 995** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2019** et finit le **31/03/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 mars 2020 au titre de cet événement.

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	5 000					5 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000					5 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	13 350					13 350
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	7 217		3 956			11 173
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 567		3 956			24 523
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	531 500				5 000	526 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	30					30
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	531 530				5 000	526 530
TOTAL		557 097		3 956		5 000	556 053

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	5 000			5 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000			5 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 566	1 335		4 901
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 720	883		6 603
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 286	2 218		11 504
TOTAL		14 286	2 218		16 504

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	20 000			20 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	20 000			20 000
TOTAL GENERAL		20 000			20 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/03/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	30	30	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	19 142	19 142	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 522	1 522	
	Impôts sur les bénéfices	12 962	12 962	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 394	3 394	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	43 765	43 765	
	Débiteurs divers	9 696	9 696	
	Charges constatées d'avances	287	287	
TOTAL DES CREANCES		90 798	90 798	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	8 137	8 137		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 887	3 887		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 609	16 609		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 872	6 872		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 466	1 466		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	198	198		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		37 169	37 169		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 703			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		198			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Total des Produits à recevoir		11 122
Autres créances clients		9 600
<i>Clients - factures à établir</i>	<i>9 600</i>	
Autres créances		1 522
<i>Org.sociaux - Produits à recevoir</i>	<i>1 522</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Total des Charges à payer		1 476
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		10
<i>Interets courus/emp.ets.credit</i>	<i>10</i>	
Dettes fiscales et sociales		1 466
<i>Etat charges a payer</i>	<i>1 466</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/03/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		287	287
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			287

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	600,00	100,0000	60 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	600,00	100,0000	60 000,00

ANA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 60 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 21 RUE FRANÇOIS GARCIN
531 880 938 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2020

"TROISIEME DECISION"

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020, représentant un bénéfice de 156 995,22 € de la manière suivante :

- *Distribution de dividendes :* 35 590,00 €
- *Autres réserves :* 121 405,22 €

Le dividende brut par part s'élèvera ainsi à 59,31 € (valeur arrondie). Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même Code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même Code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L 136-7 et L 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L 131-6 du même Code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et du prélèvement de solidarité.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 131-6 du Code de la sécurité sociale, est soumise à cotisations et contributions sociales la part de dividendes perçue par le travailleur indépendant non agricole, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, excédant 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenus en toute propriété ou en usufruit par ces mêmes personnes.

ff

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices/ AG</i>	<i>Dividende</i>	<i>Abattement (article 158 du CGI)</i>
<i>Décision 11.06.2020</i>	<i>35 590 €</i>	<i>35 590 €</i>
<i>31 mars 2019</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Décision 12.06.2019</i>	<i>53 000 €</i>	<i>53 000 €</i>
<i>31 mars 2018</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Décision 19.09.2017</i>	<i>28 500 €</i>	<i>28 500 €</i>
<i>31 mars 2017</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

... »

Pour extrait certifié conforme
Fabrice GARÇON
Gérant

